



Droit du travail - congé parental cadre

Par nani75

Bonjour,

J'ai fait la demande d'un congé parental à 80 pourcents à mon employeur (plus d'un an dans l'entreprise, enfant de 1 an et demande faite 2 mois en amont), je suis au forfait cadre (accord cadre qui fixe les règles). J'ai demandé à prendre 1 journée dans la semaine sauf que mon employeur m'impose de prendre 2 demi-journées. Je voulais savoir s'il pouvait m'imposer des demi-journées étant donné que je suis au forfait jour (soit 218 jours) et que dans notre accord cadre, il ne fait mention nul part de demi-journée ? Donc comment savoir à combien d'heure cela correspond-il?

Et je me demande également si en tant que cadre au forfait jour nous devons poser par exemple des demi-journées si nous sommes absent l'après-midi?

Merci pour votre retour.